



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 90573

Texte de la question

M. David Habib interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés de financement des formations rencontrées par certains demandeurs d'emploi. Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) pour les financements de formation. Des nouvelles règles doivent donc s'appliquer. Ainsi, pour être éligible à un financement, la formation visée doit être présente dans la liste des formations éligibles CPF. Des demandeurs d'emploi se voient donc refuser le financement de certains certificats d'aptitude professionnelle (CAP) sous motif que ce diplôme n'est pas un titre pro. Il faut noter que les CAP sont des formations, souvent, moins onéreuses. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre pour remédier à cette situation qui pénalise certains demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90573

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8022

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)